

Chapitre VIII

L'HEURE DÉCISIVE

§ I

La lettre à M. Caris

C'est au mois de Janvier 1716 que furent signés les actes des donations faites en faveur de Messire Louis-Marie de Montfort Grignon, prêtre missionnaire de la Compagnie du S. Esprit.

En ce même mois, le saint missionnaire trouva enfin l'occasion de donner les exercices dans la paroisse de Saint Pompain, la paroisse de M. Jean Mulot, le frère de René, qui était devenu le collaborateur et l'ami de Montfort.

Pendant cette mission, le Saint reçut un jour une missive, tandis que les missionnaires étaient à table. Il leur demanda la permission d'en prendre connaissance, et M. des Bastières remarqua comment une ombre passa dans le regard du saint. Le lendemain, il osa le questionner. M. Louis Grignon venait d'apprendre la mort de son père. C'est le dernier en date des détails que M. des Bastières nous a laissé sur son saint ami, car à la fin de cette mission de S. Pompain, ce fidèle collaborateur quitta définitivement le grand missionnaire. Que ce départ ait affecté Montfort, malgré son extraordinaire détachement de tous et de tout, comment s'en étonner? En effet cet abandon définitif, par M. des Bastières, de l'oeuvre des missions, posait à nouveau le problème lancinant: la continuation de l'apostolat.

Il faut rappeler ici quelques faits, qui montrent comment, humainement parlant, l'heure était angoissante.

Après S. Pompain, Montfort ouvrit la mission de Villiers-en-Plaine.

C'est pendant cette mission, qu'un domestique du château où les missionnaires logeaient, le vit dans le jardin, à genoux et s'élevant à plus de deux pieds au dessus du sol. C'est pendant cette mission encore qu'il confia à Madame Thébault d'Orion:

„A l'égard de sa mort, en me disant adieu, il me dit: Vive Dieu!
Je demanderai à Dieu telle chose, avec tant de veilles, de jeûnes, de prières, qui'il me l'accordera, et je mourrai avant que l'année soit finie . . . ¹¹⁰⁾).

Picot de Clorivière nous fournit ici un document dont on voudrait bien pouvoir consulter l'original. Cet auteur, qui dépend presque phrase par phrase du Manuscrit de Besnard, ne nous dit pas à qui il a emprunté le renseignement si important que nous reproduisons ici:

¹¹⁰⁾ Besnard. Livre VIII.

„Mais ce qu'on sait certainement, c'est que connaissant que sa fin n'était pas éloignée, il s'occupait plus que jamais du double projet qu'il avait formé de laisser des successeurs de son zèle apostolique, et de perpétuer les biens qu'il faisait partout aux pauvres par l'établissement des Filles de la Sagesse.

Pendant la mission, dont on vient de parler (Villiers-en-Plaine), il avait écrit d'une manière très pressante à M. Caris, son digne ami, à la Communauté du Saint-Esprit, pour le prier de lui envoyer quelques bons ecclésiastiques, qui voulussent s'associer à ses travaux, et venir prendre part aux bénédictions que Dieu répandait sur eux en abondance.

Un des motifs dont il se servait pour l'engager à faire là-dessus toutes ses diligences était que, s'il venait à mourir avant que cela fut effectué, les donations faites à lui et à ses successeurs demeureraient nulles et sans effet ¹¹¹).

Comme on voudrait connaître les autres motifs que le Saint semble avoir invoqués dans sa lettre! Mais étudions d'un peu plus près celui que Picot nous a transmis.

A. S'IL VENAIT À MOURIR AVANT QUE CELA FUT EFFECTUÉ. . .

Si M. Caris n'envoie pas quelques bons ecclésiastiques, qui voulussent s'associer aux travaux du missionnaire, avant que la mort n'enlève Montfort lui-même . . .

B. LES DONATIONS FAITES À LUI ET À SES SUCCESSEURS DEMEURERAIENT NULLES ET SANS EFFET.

Remarquons comme les termes sont précis et exacts. Ne dirait-on pas que Picot a lu les documents de Vouvant? Il ne dit pas que les donations deviendraient caduques, mais elles demeureraient nulles et sans effet, parcequ'il n'y aurait personne pour recueillir cet héritage, qui demande l'accomplissement de certaines conditions.

Quelles conclusions découlent de ce texte?

1°. Si Monsieur Caris n'envoyait pas avant la mort de Montfort de bons ecclésiastiques qui voulussent s'associer à ses travaux, il n'y aurait pas à la mort du Saint, de successeurs de la même compagnie du Saint-Esprit pour recueillir l'héritage.

2°. En ce mois de Février, Montfort ne considère point M. Mulot et M. Vatel, comme des prêtres missionnaires de la Compagnie du Saint-Esprit, capables de recueillir l'héritage qu'il a accepté comme représentant de cette Compagnie.

3°. Montfort ne considère point les quatre Frères qui ont fait des voeux

¹¹¹) La Vie de M. L. M. de Montfort, par Picot de la Clorivière, p. 485.

C'est le seul document produit par un des anciens biographes qui fasse allusion aux donations de Vouvant. Il est d'autant plus regrettable que nous soyons obligés de nous contenter de cette „copie” et ne puissions disposer de l'original.

entre ses mains et qui appartiennent certainement à la Compagnie — Communauté — du Saint Esprit comme capables de recueillir cet héritage. Ils ne sont pas en mesure de remplir les conditions imposées par les Donatrices.

4°. Montfort ne considère point les Messieurs de la Communauté du Saint-Esprit de Paris — les Directeurs du Séminaire — comme des Prêtres Missionnaires de la Compagnie du Saint-Esprit, parceque s'il les considérait comme tels, ils seraient ses successeurs et ses héritiers, et les donations faites à lui et ses successeurs ne demeureraient pas nulles et sans effet à sa mort. Il aurait suffi que ces messieurs remplissent après la mort de Montfort les conditions imposées par les Donatrices.

Le point névralgique est donc là: Il faut que les bons ecclésiastiques, que doit envoyer M. Caris, ayant rejoint Montfort avant la mort de celui-ci, se soient associés à ses travaux et soient devenus des prêtres missionnaires de la Compagnie du Sain-Esprit.

On a voulu interpréter cette lettre du Saint rapportée par Picot comme une preuve que la Compagnie du Saint-Esprit dont Montfort se dit le représentant, lors de la signature des actes de donations de Vouvant, était identiquement la même chose que la Communauté du Saint-Esprit de Paris, c.a.d. la société que formaient les Directeurs du Séminaire fondé par Poullart des Places. Le lecteur peut se convaincre que ce texte prouve exactement le contraire.

Pour ce qui regarde l'oeuvre du Saint, il faut constater ceci: En ce mois de Février 1716, la Compagnie du Saint-Esprit existe puisque Montfort réclame comme lui revenant les biens qu'il a acceptés comme représentant de cette Compagnie; mais elle semble ne compter comme prêtre missionnaire que le Saint lui-même.

Nous verrons dans le Commentaire du Testament qu'entre l'envoi de cette lettre en Février 1716 et la mort du Saint le 28 Avril de cette même année, il a dû survenir quelque événement qui a changé la face des choses: l'entrée de M. Mulot dans la Compagnie du Saint Esprit.

§ II

Faire violence au ciel

Est-ce que l'entourage du Saint s'apercevait des graves soucis qui agitaient son âme? Il avait une confiance si vraie et si profonde dans la Providence, il avait eu à Villers-en-Plaine une apparition de la Dame Blanche, sa Mère et sa Maîtresse, et malgré tout le missionnaire, qui se savait talonné par la mort, devait sentir peser sur ses épaules des responsabilités sérieuses. Il ne s'agissait pas des biens promis par les Dames de Vouvant, mais du poids écrasant des âmes que le Seigneur lui avait confiées à lui et à ses succes-

seurs. Plus près de lui, il y avait le souci de ces quatre frères, ayant fait vœu de pauvreté et d'obéissance entre ses mains et dont la vie en Dieu dépendait de lui. Le fait est là. Les hommes de la paroisse de S. Pompain, où il avait fait la mission précédente, vinrent lui proposer d'aller en pèlerinage à Notre Dame des Ardilliers de Saumur pour l'expiation de leurs péchés. Ont-ils compris qu'ils lui feraient plaisir en proposant d'aller prier Celle que lui-même avait implorée si souvent dans les heures sombres de sa vie?

Montfort hésita d'abord à accepter cette offre, craignant sans doute les désordres, si ordinaires dans ces pérégrinations en nombre; ensuite il accepta. Mais il leur prescrivit un règlement tellement strict et sévère, qu'il nous apporte la meilleure preuve que le Saint missionnaire osait et pouvait demander à ceux qu'avait touchés sa parole un dévouement total à la bonne cause. Le pèlerinage des Pénitents de S. Pompain à Notre-Dame des Ardilliers est trop connu pour que nous en retracions ici l'histoire. Voici comment Grandet nous explique ce que le Saint fit pour assurer à cette pieuse expédition un plein succès:

„Monsieur de Montfort fit trois choses pour prévenir les abus qui pouvaient arriver le long de la route.

1. Il mit deux prêtres à leur tête pour les conduire.
2. Il leur donna un règlement pour les occuper saintement.
3. Il leur prescrivit la fin qu'ils devaient se proposer dans cette dévotion, qui était de demander à Dieu par l'intercession de la Sainte Vierge, la fuite du péché, une bonne mort, de saints missionnaires qui puissent perpétuer le fruit des missions ¹¹²⁾.

Nous sommes au mois de Mars 1716. Le Saint sait pertinemment que sa dernière heure va bientôt sonner. Il semble qu'il puisse actuellement compter si peu sur les prêtres qui sont avec lui, qui se sont associés à ses travaux, mais qui n'ont pas fait le pas décisif! Est-ce pour les faire avancer plus rapidement dans la voie où les attire, sans qu'ils s'en rendent complètement compte peut-être, la Reine du ciel, que Montfort a mis M. Mulot et M. Vatel à la tête des pèlerins? Il est certain qu'ils étaient parfaitement au courant du but de ce pèlerinage, dont Montfort leur confiait la direction. Le premier article du Règlement qu'ils devaient faire observer disait:

„Vous n'aurez d'autre vue en ce pèlerinage, que d'obtenir de Dieu, par l'intercession de la Sainte Vierge, de bons missionnaires qui marchent sur la trace des Apôtres par un entier abandon à la Providence et la pratique de toutes les vertus, sous la protection de la très digne Mère de Dieu ¹¹³⁾.

D'après le rapport que nous a laissé M. Mulot, les pèlerins suivirent exactement le règlement proposé par le Saint, à la grande édification des habitants des bourgs qu'ils traversèrent.

¹¹²⁾ Grandet. page 233.

¹¹³⁾ Grandet. page 235.

Pendant ce temps, le saint missionnaire, retiré à S. Pompain, plongé dans une profonde retraite, unissait ses prières à celles de ses ambassadeurs auprès de la Reine du Ciel.

Quand ceux-ci furent revenus, il partit lui-même pour Saumur, accompagné de plusieurs frères. Voici comment Picot de Clorivière nous décrit le dernier pèlerinage de ce Saint, l'un des plus grands pèlerins de tous les temps:

„Arrivé à Saumur, dans la fameuse chapelle qui y est dédiée à la Mère de Dieu, pour qui, depuis l'enfance, il avait eu la plus tendre dévotion et dont il avait constamment et en toutes sortes de manières, procuré la gloire tous les jours de sa vie; rempli d'un nouveau respect pour Elle, et de la plus vive confiance en sa puissante protection, il se recommanda singulièrement lui-même, son âme, son corps, ses projets, et ses deux sociétés, celle des Missionnaires et celle des Filles de la Sagesse, à cette auguste Reine du ciel et de la terre ^{113a}).

Montfort envoya deux de ses frères saluer sa soeur, religieuse à l'abbaye de Fontevrault, et attendit leur retour dans la maison des Soeurs de la Providence. Vers la fin du mois de mars 1716, il s'achemina, en compagnie du frère Gabriel vers Saint-Laurent-sur-Sèvre, où il allait commencer sa dernière mission, écrire son Testament, et rendre son âme à Dieu.

CONCLUSION.

Il est manifeste que le Seigneur avait donné à Louis Grignion une vocation spéciale: évangéliser les âmes abandonnées.

Le Vicaire de Jésus-Christ lui avait assigné cette portion du troupeau qui était la plus exposée, celle que guettait le Jansénisme, l'ignorance et l'irréligion.

Toute sa vie a été une „mission continuelle”; il a gagné sa vie „à la sueur de son front dans une chaire et un confessionnal”.

Dès son entrée dans la carrière il a exprimé l'espoir de voir un jour une petite et pauvre compagnie de bons prêtres s'exercer sous la protection et l'étendard de la Vierge.

Il a fait appel à tous ses amis, il a frappé à bien des portes, il a fait de longs voyages et de durs pèlerinages, pour avoir des collaborateurs qui voulussent s'associer à ses travaux.

Il a trouvé des bienfaitrices généreuses qui lui ont offert des maisons et des terres pour y établir le siège de sa Compagnie. Il écrit avec une grande foi, un profond amour et une confiance entière dans la Providence, une Règle sublime pour cette Compagnie de missionnaires.

Et l'on voudrait nous faire croire que Montfort a rénié, dans son Testament, et l'oeuvre des missions et sa compagnie de missionnaires!

^{113a}) Picot de Clorivière, p. 494.